

### Délibération 2018 BS 133 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : APPEL A PROJET VELO & TERRITOIRES DE L'ADEME – CANDIDATURE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

##### **Monsieur**

Arnaud BOUTET à André BERGER

#### **Etaient excusés**

**Mesdames** Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO

**Messieurs** Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation B.2. « Améliorer le cadre de vie et la qualité de la vie » et l'objectif B.2.12 « B.2.12 Améliorer et sécuriser les déplacements » ;

Vu le « Plan vélo & mobilités actives » lancé le 14 septembre 2018 par le Ministère de la transition écologique et solidaire ;

Vu l'appel à projets « vélo et territoires 2018 » lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Ministère de la transition écologique et solidaire ;

Vu le compte-rendu du Comité de pilotage du Conseil en mobilité du Parc du Luberon qui s'est tenu le 13 novembre 2018 ;

Considérant l'enjeu de développer la pratique du vélo comme moyen de déplacement sur de courte distance dans le territoire du Parc du Luberon, et en particulier dans les concentrations urbaines, et l'opportunité que présente l'appel à projets « Vélo et territoire » lancé par l'ADEME afin de mobiliser des ressources et l'ingénierie nécessaire pour y parvenir ;

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le dossier de candidature du Parc naturel régional du Luberon dans le cadre de l'appel à projets national « Vélo et territoires » piloté par l'ADEME ;
- **APPROUVE** le plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté ;

DEPENSES 2019-2021		RESSOURCES 2019-2021		
Principaux postes de dépenses	Montant en € TTC	Source de financement		Montant en €
Axe 1 : étude stratégique	36 000	ADEME	70 % du HT sur étude	21 000
Axe 2 : étude services vélo, déplacements, frais généraux	47 000		70 % du TTC études et dépenses	32 900
Axe 3 : Ingénierie territoriale (2020-2021) et communication grand public	114 500 (dont 72 000 € poste sur 2 ans)		24.000 € forfait annuel poste et 100% TTC dépenses communication	Poste : 48 000 Autres : 42 500
		Autofinancement (crédits Parc / participation EPCI/fonds CEE-TEPCV)	30 %	53 100
<b>TOTAL</b>	<b>197 500</b>	<b>TOTAL</b>		<b>197 500</b>

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,




Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) :